



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE – STAGE ETE

**ACOMPTE** : au moment de la réservation du stage, un acompte d'un montant équivalent au 1/3 du séjour doit être versé ; et ce, par prélèvement SEPA ou carte bancaire (uniquement en euros) via notre service de réservation en ligne.

**RÉSERVATION** : engagement définitif : toute réservation acceptée par l'intermédiaire de l'encaissement de votre acompte, demeure non remboursable. En cas de désistement l'acompte versé n'est en aucun cas remboursé, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant le début du séjour, vous serez redevable de la totalité du séjour choisi.

En cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé, le montant total du séjour initialement réservé reste dû.

En cas de désistement en raison d'une contre-indication médicale, seul l'acompte sera retenu. Dans ce cas, un certificat médical attestant l'inaptitude devra être fourni.

**SOLDE** : le solde du stage est à régler au plus tard 2 semaines avant le début du séjour pour les règlements effectués par chèque vacances, coupons-sport ou carte bancaire. Pour les règlements effectués par chèque bancaire (uniquement en euros), le solde de votre séjour est dû 4 semaines avant.

**EN CAS DE FORCE MAJEURE** : en cas de force majeure : intempéries, catastrophe naturelle incendie, dégât des eaux, travaux..., le Comité de Handball des Deux-Sèvres se réserve le droit d'annuler le stage sans que recours et poursuites soit engagées à leur égard.